



CC de la Baie du Kernic (Siren : 242900736)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Plouescat
Arrondissement	Morlaix
Département	Finistère
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	31/12/1993
Date d'effet	31/12/1993

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Jacques LE GUEN

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	ZA DE KERHALL
Numéro et libellé dans la voie	B.P. 12
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	29233 CLEDER
Téléphone	02 98 69 44 54
Fax	02 98 69 40 42
Courriel	accueil@ccbkc.org
Site internet	www.ccbkc.org

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	Redevance spéciale OM

## Population

Population totale regroupée	12 889
-----------------------------	--------

Densité moyenne 95,85

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 6

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
29	Cléder (212900302)	3 946
29	Lanhouarneau (212901110)	1 267
29	Plouescat (212901854)	3 716
29	Plounévez-Lochrist (212902068)	2 495
29	Tréflaouéan (212902852)	535
29	Tréfleze (212902878)	930

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 15

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
Développement et aménagement économique
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique
- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)
<i>En matière de développement économique, est ajoutée la compétence suivante : adhésion à la mission locale.</i>
Développement et aménagement social et culturel
- Activités culturelles ou socioculturelles
<i>musique et danses limitée à : enseignement de la musique en milieu scolaire, coordination des écoles artistiques du territoire et soutien logistique, éveil artistique dans les structures petite enfance</i>
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
- Etudes et programmation
<i>compétence portuaire uniquement pour le port de Plouescat pour une étude sur les travaux utiles à la sécurisation du port et à la nature et aux montants de ces travaux</i>
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie
Développement touristique
- Tourisme
<i>l'accueil et formation touristique ; - la promotion du territoire ; - le développement touristique en termes de conseils accompagnement des porteurs de projets, élaboration et mise en marché de produits touristiques, gestion d'équipements et de services touristiques d'intérêt intercommunautaire, mise en œuvre et coordination des politiques territoriales, observation économique. - la perception de la taxe de séjour. La communauté de communes, en partenariat avec les communautés de communes du Pays léonard et du pays de Landivisiau prendra en charge le financement des missions et actions touristiques</i>

qui lui auront été déléguées et bénéficiera à cet effet de la taxe de séjour dont elle assurera la perception. Les communes conserveront la capacité d'exercer des fonctions de mise en valeur et de gestion d'atouts communaux : - monuments - expositions - musées, écomusées, centres d'interprétation liés à un savoir faire ou un patrimoine local - organisation et promotion des manifestations et animations - mise en œuvre et gestion des points d'information touristiques communaux - soutien à des initiatives d'intérêt communal - valorisation et adhésion à des labels, réseaux et classements communaux à vocation touristique (station classée, station verte, sensation Bretagne, famille plus...) - équipement et aménagement des espaces communaux. Pour ces fonctions, elles feront appel à l'expertise à la participation et au soutien de l'office de tourisme intercommunautaire dans un souci de cohérence territoriale. Pour les communes disposant d'un office de tourisme ou syndicat d'initiative, le transfert des missions et actions qui leur sont dévolues, entrainera le transfert du matériel et du personnels afférents à l'office du tourisme intercommunautaire. Les communes resteront propriétaires des locaux et les mettront à disposition dans le cadre de conventions réglant la destination des lieux et les obligations réciproques du propriétaire et de l'utilisateur. La communauté de communes instituera la taxe de séjour sur l'ensemble de son territoire pour financer la mise en œuvre des missions et actions précitées. Les communes devront délibérer pour cesser de percevoir la taxe de séjour le transfert n'étant pas automatique. Ce transfert fera l'objet d'un transfert des charges afférentes après examen par la commission d'évaluation de transferts de charges."

#### Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

Programme local de l'habitat et aménagement de l'habitat de la communauté de communes

#### Infrastructures

- Ports

compétence portuaire uniquement pour le port de Plouescat pour une étude sur les travaux utiles à la sécurisation du port et à la nature et aux montants de ces travaux

#### Autres

- NTIC (Internet, câble...)

à/c 12 11 2012, il est rajouté dans "en matière d'aménagement de l'espace communautaire" : aménagement numérique soit : en matière de réseaux et services locaux de communication électronique : l'établissement, l'exploitation, l'acquisition et la mise à disposition d'infrastructures et réseaux de télécommunication à très haut débit, ainsi que toutes les opérations nécessaires pour y parvenir, dans les conditions prévues à l'article L1425-1 du CGCT;

- Autres

Gestion des espaces naturels d'intérêt communautaire le 12 11 12 il est rajouté les espaces naturels suivants situés sur la commune de Plouescat : Porzmeur, Porsguen, Saint-Eden, Cam Louis, Prat Bihan, Pouloën Compétence enfance-jeunesse AP 050309 en matière de compétence jeunesse, coordination des actions existantes en vue de les harmoniser et de les développer. en matière de compétence enfance : construction d'une structure multi- accueil de 26 places à Cléder création de 6 places supplémentaires dans la structure existante à Plounévez-Lochrist transfert de la structure existante de Plounévez-Lochrist compétence enfance jeunesse AP 17012011 en matière de compétence enfance est ajoutée : compétence petite enfance - fonctionnement construction, entretien et gestion de la trésorerie de Plouescat (dans le cadre du SDCI ) compétence randonnée : entretien et balisage des sentiers de randonnée, organisation d'animations

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
29	S MIXTE D'ETUDES POUR LA GESTION DURABLE DES DECHETS DU FINISTERE (252902598)	SM ouvert	961 388
29	S MIXTE POUR LE SCOT ET LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DU LEON (252902374)	SM fermé	66 693
29	SYNDICAT MIXTE "PAYS TOURISTIQUE DU LEON" (200030856)	SM fermé	66 693

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)